



3 mai 2021

Planification des besoins des personnes en situation de handicap ou défavorisées pour la période 2021-2024

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a élaboré la planification des besoins pour les domaines du handicap, de la dépendance et des problématiques sociales pour la période 2021 à 2024. Cette planification définit les thématiques centrales pour la période concernée et anticipe l'évolution des besoins dans les différents domaines du handicap. Elle prévoit notamment une légère augmentation du besoin de places dans le domaine de la déficience psychique ainsi qu'une promotion de la diversification des logements.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a élaboré le rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en institution pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale pour la période de de 2021 à 2024.

Les prestations institutionnelles proposées en Valais sont adaptées au type de handicap et aux besoins d'accompagnement des personnes accueillies. L'évaluation montre cependant que la diversification des formes de logement et des prestations ambulatoires doit être davantage encouragée pour répondre aux besoins individuels ces quatre prochaines années. Il est également essentiel de simplifier la transition entre les différentes prestations et de promouvoir l'inclusion. A cet égard, il est prévu d'élargir les offres existantes, telles que l'accompagnement en appartement ou le soutien socio-éducatif à domicile. De nouvelles prestations doivent être développées, comme par exemple l'entraînement à la vie autonome où l'apprentissage de l'indépendance est au cœur de l'accompagnement. Dans le domaine des places de travail, l'intégration professionnelle en entreprise doit être encore renforcée.

En ce qui concerne la mise à disposition de places d'hébergement et d'occupation, le rapport anticipe une légère augmentation des besoins. Cette augmentation des capacités d'accueil se concentre sur les domaines du handicap psychique et, dans une moindre mesure, du handicap physique. Pour la période de planification 2021-2024, l'accent principal est donc mis sur l'extension ciblée et adaptée aux besoins des prestations existantes. Selon les scénarios, de 42 à 86 places d'hébergement (sur un total actuel de 1020) et de 79 à 134 places de prestations de jour (sur 2106 places actuellement) devraient être créées d'ici 2024 pour répondre aux besoins projetés pour les différents domaines. Les besoins financiers supplémentaires pour les places d'hébergement et d'occupation se situent entre 5.7 et 10.1 millions de francs.

Le rapport montre également que des unités de vie avec des structures de jours intégrés deviendront plus important. L'espérance de vie des personnes en situation de handicap poursuit sa hausse. Parallèlement, une diminution de l'autonomie et un besoin accru en soins et en accompagnement sont constatés. Il est donc nécessaire de convertir, en fonction des besoins, les prestations existantes en places pour personnes âgées en situation de handicap avec des structures de jour intégrées.



Enfin, la diversification des formes de logement doit être davantage promue afin de garantir la mise en œuvre progressive de Convention onusienne relative aux droits des personnes handicapées entrée en force en Suisse le 15 mai 2014. Dans cette perspective, le Grand Conseil discutera du projet de révision partielle de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) lors de sa session de mai 2021.

Personnes de contact

Jérôme Favez, Chef du Service de l'action sociale, 079 467 77 78

Margot Venetz, cheffe de l'Office de coordination des institutions sociales, 027 606 48 71